Vendée. Bateaux cambriolés : le ras-le-bol des plaisanciers

Très remontés après de nouveaux cambriolages de bateaux, des plaisanciers de Port la Vie, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) ont tenu une réunion de crise, ce dimanche 13 mars 2022. Les autorités envisagent d'améliorer la sécurité du port.

L'ensemble du système électronique de pilotage du bateau de Denis Servadei a été dérobé. Comme les autres plaisanciers de Port la Vie, il constate amèrement que son contrat de réservation d'emplacement au port stipule que le Département, la communauté de communes et le gestionnaire du port, déclinent toute responsabilité en cas de vol. | OUEST-FRANCE

Ouest-France Patrick GUYOMARD. Publié le 13/03/2022 à 19h21

Écouter

« On commence à en avoir ras le bol ! Un mois après la dernière série de cambriolages, ça recommence ! », râle Denis Servadei, propriétaire d'un bateau de plaisance à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Dans la nuit du jeudi 10 au vendredi 11 mars, entre 1 h 30 et 2 h 30, dix-sept bateaux amarrés à Port la Vie ont été fracturés par des cambrioleurs. Le précédent assaut avait eu lieu dans la nuit 16 au 17 février dernier, durant laquelle trente et une embarcations avaient été « visitées ».

En Vendée, des faits identiques ont également été perpétrés dans les ports de Noirmoutier et de Talmont-Saint-Hilaire, mais aussi en Loire-Atlantique, sur près de quatre-vingt bateaux, au

total, depuis le 12 janvier 2022. C'est la brigade de recherche du groupement de gendarmerie des Sables-d'Olonne qui mène l'enquête.

À Port la Vie, les voleurs ont, une nouvelle fois, réussi à franchir les portes sécurisées qui mènent aux pontons. Selon nos sources, les caméras de surveillance ont capté l'intrusion de trois individus.

« On ne peut plus naviguer »

En attendant, Denis Servadei ne décolère pas en constatant les dégâts sur son bateau. **« Ils ont fracturé la trappe du toit de la cabine, avant d'y pénétrer pour arracher tout le bloc électronique nécessaire à la navigation, et voler, au passage, des gilets de survie automatiques. Ils ont aussi cassé une table lors de l'intrusion. Entre les vols et les dégradations, il y en a pour 8 000 € ! »**

Le mode opératoire est identique pour chaque embarcation « visitée ». GPS, sondeurs, cartes de navigation sont dérobés. **« Les délais sont de trois à quatre mois pour commander un nouveau matériel électronique de navigation. Ça veut dire qu'une grande partie de notre saison est condamnée, puisqu'on ne peut pas naviguer »,** peste un autre plaisancier.

48 heures après les faits, la colère gronde sur les pontons de Port la Vie. Une réunion de crise a eu lieu ce dimanche 13 mars, réunissant des adhérents du Cercle nautique Saint-Gilles-Croix-de-Vie pêche et plaisance (CNGV-PP). **« On a la désagréable impression de ne pas être soutenus par la capitainerie du port. Rien n'est fait pour améliorer la sécurité. Nous envisageons donc de créer un collectif pour faire valoir nos droits »,** annonce une adhérente.

« Nous réclamons la présence de vigiles qui effectueraient des rondes sur le port. C'est la moindre des choses, compte tenu du prix que l'on paye à l'année », clame un autre membre du CNGV-PP. Port la Vie abrite 1 000 bateaux. Un emplacement coûte, en moyenne, 2 000 € par an à chaque plaisancier.

Plusieurs réunions sur la sécurité programmées

« Nous n'avons pas l'intention de rester les bras croisés face à la recrudescence des vols. Il faut que ça cesse ! Le préjudice financier est estimé à 5 000 €, en moyenne, pour chaque plaisancier. Les assurances vont retenir les franchises », anticipe Daniel Gaffet, président du CNGV-PP.

« Depuis les vols de février, rien n'a été fait pour renforcer la sécurité », reconnaît Jean-Yves Daviaud, président de l'Association des usagers de Port la Vie. Il assure être en discussion avec le maire de Saint-Gilles, et le président de la Sem Vie. **« Le maire vient de confirmer que, dès cette semaine, l'accès au parking du port sera possible uniquement pour les plaisanciers. »** Les codes d'accès aux pontons vont être changés.

« Ce lundi matin, une rencontre est prévue avec une société privée de protection, afin de mettre en place des rondes de nuit sur le port. Une autre réunion sur la sécurité aura lieu, mardi, avec le président de la Sem Vie, puis une seconde, le 26 mars, en présence du

maire », annonce Yves Daviaud. Les plaisanciers disent être **« déterminés à suivre tout cela de très près ».**

UPPM revue de presse